

Communiqué de presse

---

# Le OUI des cantons à la loi sur l'électricité

22 mars 2024

**Les cantons soutiennent la loi fédérale relative à l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. La « loi sur l'électricité » accélère le développement des énergies renouvelables indigènes et renforce la sécurité d'approvisionnement de la Suisse tout en respectant la législation en matière de protection de l'environnement et de la nature. Les cantons recommandent donc de voter oui à ce projet.**

Le peuple suisse l'a d'ores et déjà décidé : il faut miser sur les énergies renouvelables et atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Cela signifie qu'il faudra développer massivement les énergies renouvelables et dans le même temps répondre à une demande en électricité en hausse, en particulier pour alimenter les véhicules électriques et les pompes à chaleur. La loi sur l'électricité crée le cadre indispensable à un développement plus rapide des énergies climatiquement neutres en Suisse et apporte ainsi une contribution décisive à un approvisionnement en électricité sûr et propre. La dépendance actuelle vis-à-vis des importations représente un risque majeur pour notre économie, notamment en cas de pénurie d'électricité en Europe, comme durant l'hiver 2022-2023.

## Produire plus en hiver pour une plus grande sécurité d'approvisionnement

En hiver, la Suisse produit aujourd'hui moins d'électricité qu'elle n'en consomme. Cette situation s'accroîtra une fois que les centrales nucléaires en fin de vie seront mises à l'arrêt. Grâce à la loi sur l'électricité, de nouvelles installations produisant de l'électricité renouvelable surtout en hiver pourront être construites et garantir une plus grande sécurité d'approvisionnement. Concrètement, il s'agit de projets de centrales hydroélectriques sur lesquels les représentants du secteur, les cantons et les organisations de protection de l'environnement se sont accordés lors d'une table ronde organisée sous la conduite de la Confédération.

Des installations éoliennes et de grandes installations photovoltaïques alpines contribueront également à développer la production, sans pour autant pouvoir être construites n'importe où. Les cantons devront définir des zones appropriées en tenant compte de l'intérêt de l'environnement, de la protection du paysage et de l'agriculture. Les zones protégées d'importance nationale dans lesquelles aucune installation ne peut être construite seront préservées.

De plus, la loi sur l'électricité soutient les efforts des cantons afin d'accroître l'efficacité énergétique et encourage le développement du photovoltaïque sur les bâtiments et les infrastructures existantes.

### **Aucun coût supplémentaire pour les consommatrices et les consommateurs**

Les modifications apportées à la promotion des énergies renouvelables ont pour but de faciliter des investissements ciblés. Elles n'entraînent aucune hausse des coûts pour les consommatrices et consommateurs d'électricité. Le supplément perçu sur le réseau reste fixé à 2,3 centimes par kilowattheure. Le développement des énergies renouvelables en Suisse réduit en outre notre dépendance vis-à-vis des importations et des fluctuations des prix de gros.

### **Une loi équilibrée pour une Suisse plus autonome**

Les cantons sont favorables à la loi sur l'électricité. Elle est équilibrée : elle fixe le cap d'un approvisionnement sûr et propre en électricité tout en préservant les intérêts de la protection de l'environnement, de la nature et du paysage. Au vu des défis qui se profilent, cette loi est indispensable afin de renforcer l'indépendance de la Suisse dans son approvisionnement énergétique et d'atteindre les objectifs de politique climatique.

---

#### **Contact / questions :**

- Markus Dieth, président de gouvernement, président de la CdC (079 410 08 78, markus.dieth@ag.ch)
- Roberto Schmidt, conseiller d'État, chef du Département des finances et de l'énergie du canton du Valais (079 220 32 29, roberto.schmidt@admin.vs.ch)